



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120450

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 5/12/2021 17H26 C:000028 I:28866
V/REF : 1075568
V/Appel du Dimanche 05/12/2021 a 17H26

DYNACITE
Gestion Patrimoniale
390, BOULEVARD DU 8 MAI 1945
CS 10266
01013 BOURG EN BRESSE CEDEX

V/REF.IMM. 00388
IMMEUBLE : L'AMARYLLIS
71, CHEMIN DES VAVRES
01960 PERONNAS

Feillens, le 13 Décembre 2021

Référence Marché: Notre Tarif en vigueur

LOCALISATION : 71 CHEMIN DES VAVRES - PERONNAS - MME GARNERO : 0652373983 / REGIE DES
EAUX : 0682802602/0474247515

MOTIF : PLUS D'EAU FROIDE ET CHAUDE, FUITE APRES COMPTEUR DANS LES COMMUNS AU
RDC.

Donneur d'ordre : Ste Perm anence Dynacité

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Recherche de fuite d'eau dans les parties communes a l'intérieur de
l'immeuble.

CO 5 DECEMBRE 2021 A 19H00
FUITE IMPORTANTE DANS LA FOSSE COMPTEUR
TROP D'EAU (ENVIRON 2 M3) POUR ACCEDER
EAU COUPEE PAR LE SERVICE DES EAUX, PLUS D'EAU AUX 5E ETAGES DES
BATIMENTS
PREVOIR UNE NOUVELLE INTERVENTION POUR POMPAGE DU REGARD ET REPARATION

LE 6 DECEMBRE 2021 A 12H00
COUPURE DE L'EAU AVEC LE GESTIONNAIRE DES EAUX

LE 6 DECEMBRE 2021 A 13H00
POMPAGE DU REGARD AU POIDS LOURD
POSE D'UN RACCORD PLYMOUTH ET D'UN FLEXIBLE
REMISE EN EAU PAR LE SERVICE DES EAUX ET CONTROLE DE L'ETANCHEITE

OBSERVATIONS : DS AB Email envoyé le 11/12/21 a 20H08 M. D. BARTH

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste à souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE RECHERCHE DE FUITE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT

En effet, nous ne possédons pas le plan de l'installation et de ce fait nous agissons par sondages et recherches successives.
La durée de l'intervention est fonction de l'accessibilité au réseau de distribution (présence des occupants, facilité d'accès aux gaines techniques, réseau encastré ou apparent, ...) et de la distance entre la fuite et le lieu de la présence d'eau (exemple: fuite au 8ème étage et présence d'eau au niveau -1 qui nécessite le contrôle de 10 niveaux).
A chaque intervention il faut prendre rendez-vous avec l'occupant (si nécessaire) et déplacer un véhicule spécialisé avec son personnel.

Lors de nos travaux de recherche de fuite nous essayons si possible de déterminer l'origine de la fuite (voir notre bon de travail).
Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions de recherche que nous arrivons à déterminer l'emplacement de la fuite et y remédier si le client nous en donne l'ordre.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	25,36	25,36
1,00	Suppl.Dispat.20h-07h/7j/7+Sa12h-20hDi/Jf	1	138,55	138,55
1,00	Déplacement Lu-Ve 18h-8h/SDFJ	1	73,95	73,95
1,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 05/12	1	59,50	59,50
1,00	Sup.H.100%-Ouv.Qual +20h-Sa +12h-D/JF	1	59,50	59,50
1,00	Déplacement Lu-Ve 8h-17h00	2	36,97	36,97
1,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 06/12	2	59,50	59,50
1,00	Déplac.hydrocureur Lu-Ve 8h-17h00	3	100,37	100,37
1,75	H.Véhi. HP-Pompas-Refolement le 06/12	3	154,53	270,42
1,00	Déplacement Lu-Ve 8h-17h00	4	36,97	36,97
4,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 06/12	4	59,50	238,00
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Raccord(s) plymouth Dn75	4	10,45	10,45
1,00	Réduction(s) dn 66/76 - 50/60	4	33,40	33,40
1,00	Flexible(s) 50Cm 50/60	4	52,41	52,41



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120450

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
2,00	Joint(s) fibre 50/60	4	0,63	1,26
TOTAL H.T.				1196,61
T.V.A. a 10,00%				119,66
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1316,27</u>

Valeur en votre reglement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

05/12/2021 - 17h26



Dynacité - O.P.H. de l'Ain
AGENCE DE BOURG EN BRESSE
186 Boulevard du 8 mai 1945
01000 BOURG EN BRESSE
Tél : 04.74.45.87.00

COMMANDE SUR DEVIS ENTREPRISE
N° 2021 1075568

Adresser votre facture et le bon de contrôle à :

Dynacité O.P.H de l'Ain
390 Boulevard du 8 mai 1945
CS 10266
01013 BOURG EN BRESSE CEDEX

SAS SERVIMO BOURGOGNE

550 Route Ternant
01570 FEILLENS

Entreprise

Référence : 0584728

Locataire

Locataire présent :
Téléphone(s) :

Intervention

Date exécution prévue : 23/12/2021

Nature travaux : Entretien Hors contrat Plomberie sanitaire

Lieu d'intervention

71 CHEMIN DES VAVRES
LAMARYLLIS
01960 PERONNAS
00388

Demandeur

Chargé de secteur : Barth David CSRC1

Téléphone :

Travail	Désignation	Quantité	Unité	PU HT	Mt Réc.	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
TRAD110	1-TRAVAUX DIVERS REPARATION SUITE A VOTRE BON DE REGUL	1,00		1 196,61		1 196,61	119,66	1 316,27
Total H.T.								1 196,61
Total net H.T								1 196,61
Taux TVA								10,00%
Total TVA								119,66
Total TTC								1 316,27

Récapitulatif des critères comptables

Prestation / Métier	Destination	Code montant	Compte	Montant
GI - 10203	CDM	PR	61510	1 304,30

Demande de travaux établie le 13/12/2021

Signature

BON DE CONTRÔLE
N° 1075568

Pièce justificative à retourner obligatoirement
pour le règlement de la facture

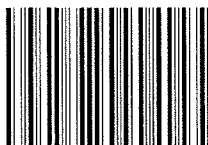
Entreprise-Fournisseur	Lieu d'intervention	Travaux ou fournitures commandés par
SAS SERVIMO BOURGOGNE	N° affaire ou N° EDL :	Chargé de secteur : Barth David CSRC1
Date fin de travaux ou d'achat de fournitures : / /	00388 71 CHEMIN DES VAVRES L'AMARYLLIS 01960 PERONNAS	Service destinataire : 15000-BOU-BOU-CSC1
Visa entreprise :	Visa locataire :	

Récapitulatif des critères comptables

Prestation / Métier	Destination	Code montant	Compte	Montant
GI - 10203	CDM	PR	61510	1 304,30

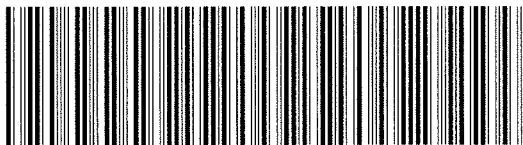
Références LAD

N° de commande



1075568

Service destinataire



15000-BOU-BOU-CSC1

ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT

Je soussigné(e) : Virginie Ciclet

Nom : Dynacité O.P.H de l'Ain

Adresse : 390 Boulevard du 8 mai 1945 CS 10266 01013 BOURG EN BRESSE CEDEX

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ maison ou immeuble individuel ☒ immeuble collectif ☐ appartement individuel

☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

☐ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage

☒ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble

☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² : 71 CHEMIN DES VAVRES LAMARYLLIS 01960 PERONNAS

dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☒ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques

☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %

☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé, TVA au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;

- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à Bourg en Bresse....., le 13/12/2021..

Signature du client ou de son représentant :



¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ②.